



Compte-rendu d'Atelier

BORDEAUX

Atelier territorial organisé le (jour / lieu / code postal) :

le 24 octobre 2017, à Bordeaux (33000)

Nom de l'animateur : présidé par Pierre Dartout, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Nom de l'expert : Eric Chareyron, chef du groupe Prospective chez Keolis

Autre(s) personnalité(s) ayant participé(es) à l'Atelier : Alain JUPPÉ, président de Bordeaux Métropole ; Bernard UTHURRY, vice-président du Conseil régional ; Anne-Laure FABRE-NADLER, vice-présidente au Département de la Gironde ; M. Benoît SIMIAN, député de la 5e circonscription de la Gironde (LREM).

Nombre de personnes participantes : 80 personnes

Nombre de groupes de travail constitués :

6

Thèmes des groupes de travail :

mobilités plus propres;

mobilités plus connectées;

mobilités plus solidaires ;

mobilités plus sûres;

mobilités plus responsables;

mobilités plus intermodales.

En synthèse des échanges des différents groupes, merci d'indiquer :

Quels sont les atouts principaux du territoire en matière de mobilité mentionnés par les participants ?

- l'engagement, l'implication et la dynamique des différents acteurs.
- la diversification des offres de mobilités :
 - une offre multimodale;
 - des infrastructures structurantes ;
 - le développement des technologies de demain (applications, véhicule autonome...)
- La structuration et la dynamique de la métropole.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans le territoire en matière de mobilité mentionnées par les participants ?

- les offres de mobilités multiples mais trop segmentées, parfois peu lisibles, avec une gouvernance complexe.
- l'encombrement des réseaux routiers structurants et le trafic des poids lourds en transit.
- les conflits d'usages et les sentiments d'insécurité pour certaines pratiques.



 l'attractivité de l'aire métropolitaine qui s'étend, avec un phénomène d'étalement urbain générateur de déplacements.

Évaluation de l'ambiance de l'Atelier :

Très bonne Bonne Moyenne Mauvaise Très mauvaise

Évaluation du niveau de participation :

Très bonne Bon Moyen Mauvais Très mauvais

Évaluation de la satisfaction des participants à l'organisation des Assises?

Très satisfaits Satisfaits Pas satisfaits

Pouvez-vous décrire les 3 grands thèmes de discussion à retenir de cet Atelier ?

- la nécessité d'une meilleure utilisation des infrastructures et de développer les réseaux structurants
- la gouvernance de la mobilité et la multiplication des acteurs à coordonner.
- les changements de comportements avec le sentiment que les citoyens sont prêts à changer.
- le trafic des poids lourds en transit.

Quelles sont les 3 principales contributions à retenir de cet Atelier ?

- une grande aptitude à l'innovation, avec la présence de collectivités et d'entreprises ayant une culture suffisante pour faciliter cet esprit d'innovation et une volonté d'utiliser au mieux le numérique, de partager l'information. La capitalisation et la valorisation des expériences qui fonctionnent, pour les retours d'expériences, sont essentielles. La volonté d'innover est également jugée pertinente dans un contexte où la capacité des citoyens à s'adapter et à modifier leurs pratiques de mobilité se ressent.
- le droit à l'expérimentation existe et les expérimentations sur de nouvelles procédures, de nouvelles techniques ou de nouvelles organisations doivent être encouragées et accompagnées. Pour cela, il est important que le cadre juridique évolue. La question de l'échelle d'expérimentation se pose également : des expérimentations qui pourraient être menées sur une problématique identifiée localement pourraient mériter d'être conduite à l'échelle régionale (exemple : la question de la circulation des poids lourds de transit sur la rocade qui est un enjeu régional).
- le besoin de simplification de la réglementation, en particulier celle du code de la route, afin de prendre en compte les évolutions technologiques et les évolutions possibles des règles d'aménagement. Au préalable, il pourrait être proposé d'expérimenter certaines adaptations du code de la route à l'échelle d'une métropole ou d'une agglomération, pour en tirer les enseignements à des fins de réviser la réglementation.